DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 32

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusée par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle - Lieu-dit « Les Prés de Soudanas »
Délibération 106

Le 20 août 2025, la SCI LABAJAUDERIE a obtenu une autorisation de construire un bâtiment à usage de bureaux sur un terrain situé le long de l'avenue Georges Guingouin. Cette autorisation comprend la réalisation d'une amorce de voie pouvant desservir, à l'avenir, d'autres constructions.
Il apparaît donc nécessaire de dénommer cette nouvelle voie.

Compte tenu de la situation géographique de cette voie et de son débouché sur l'avenue Georges Guingouin, nommé compagnon de la Libération par le général de Gaulle, il est apparu légitime de rendre hommage à Madame Geneviève de Gaulle-Anthonioz en donnant son nom à cette nouvelle voie.

En effet, Madame Geneviève de Gaulle-Anthonioz, nièce du Général de Gaulle, née le 25 octobre 1920 dans le Gard et décédée le 15 février 2002 à Paris, a mené, sous l'Occupation, alors qu'elle était étudiante à l'université de Rennes, des actions de résistance au sein de différents réseaux. Arrêtée par la Gestapo, elle fut déportée en février 1944 au camp de Ravensbrück et détenue jusqu'en février 1945. En 1947, elle a reçu la Médaille de la Résistance Française.

Après la guerre, elle s'engage notamment dans la lutte contre la pauvreté et assure la présidence de l'antenne française d'ATD Quart Monde, de 1964 à 1998.
Nommée en 1988 au Conseil Économique et Social, elle se bat pendant dix ans pour l'adoption d'une loi d'orientation contre la grande pauvreté qui fut finalement votée en 1998.

En 1997, elle fut la première femme à recevoir la Grand-croix, rang le plus élevé de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Proposition de dénomination
Il est proposé au Conseil municipal de rendre hommage à Madame Geneviève de Gaulle-Anthonioz et de nommer ainsi la voie créée au lieu-dit « Les Prés de Soudanas » :

Rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-30 ;
VU le code de la voirie routière ;
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'urbanisation de terrains situés au lieu-dit « Les Prés de Soudanas » et de la création d'une voie desservant une construction à usage de bureaux, il est nécessaire de procéder à la dénomination d'une nouvelle voie ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et espaces publics de la commune ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DÉNOMMER** la nouvelle voie « rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz ».
- **D'AUTORISER** l'apposition, sur la voie, d'une plaque de dénomination portant la mention suivante :

RUE GENEVIÈVE DE GAULLE-ANTHONIOZ
1920 – 2002
Résistante déportée à Ravensbrück
Présidente d'ATD Quart Monde
Grand-croix de la Légion d'honneur

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à cette dénomination, notamment la mise à jour du plan communal, de la Base Adresse Locale et Nationale, ainsi que l'information des services concernés (services de secours, services postaux, concessionnaires de réseaux, IGN).
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2026.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Dénomination d'une voie nouvelle - Lieu-dit « Les Prés de Soudanas »

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB106

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB106-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1
Autres domaines de competences
Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB106-Dénomination d'une voie nouvelle - Lieu-dit « Les Prés de Soudanas ».pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB106-DE-1-1_1.pdf)